

Compte rendu publié par l'UFMICT-CGT:

A l'issue de la journée d'action du 11 mars, où une délégation avait été reçue au Ministère, l'engagement avait été pris de rencontrer les organisations syndicales pour revoir les avancées possibles sur les revendications portées à l'occasion de cette journée : reconnaissances des qualifications, reconnaissance salariales et maintien de la reconnaissance de la pénibilité de la profession.

Durée de la réunion 2 H 00 :

La délégation de la CGT a été reçue par Monsieur VAYNE Patrice, chargé de mission chargé de la veille sociale », chargé de l'interface entre la DHOS et le cabinet sur les dossiers sensibles, et le dossier IADE est sensible.

Monsieur VAYNE indique qu'il n'est mandaté que pour traiter le dossier sur les IADE et rien d'autre.

Pour l'UFMICT-CGT, Sylvie Breuil, secrétaire générale de l'UFMICT-CGT.

Pour le Collectif IADE de l'UFMICT-CGT, Philippe Lamarche et Bruno Franceschi.

Monsieur Vaynes dit que le ministère est enclin à reconnaître le niveau Master pour les IADE car les 24 mois de formation sont réels, ce qui n'est pas le cas pour les IBODE / PUER, a-t-il affirmé.

S'en suit une discussion sur l'obstruction des MAR, essentiellement ceux du privé, qui devrait être levé le 26 avril prochain lors de la dernière séance de travail sur les pratiques avancées, qualifiée de « conclusive » par notre interlocuteur.

Selon Monsieur VAYNES « la règle ne doit pas être dictée par une minorité fût-ce telle médicale ».

Le calendrier reste flou même s'il est qualifié de « serré », par notre interlocuteur.

Commentaires de la délégation :

Nous avons noté une difficulté pour notre interlocuteur à accepter que nous soyons de fait en pratique avancée et que le reclassement en Master n'était soumis à aucune condition.

La réunion du 26 avril, sera l'occasion de réaffirmer que nous pensons que la profession est déjà en pratiques avancées par rapport au diplôme IDE.

La réflexion sur une meilleure définition de notre champ d'activité ne peut-être un à priori au

reclassement en Master.

Monsieur VAYNE, met en avant un travail prospectif réalisé pour notre profession. Il envisage une augmentation de la technicité IADE liées aux nouvelles technologies et traitement et « une plus grande autonomie de la profession dans le cadre d'une prescription contrôlée notamment pour la prise en charge de la douleur ».

Il souligne le rôle de « fil rouge » de l'IADE, quant à « la prise en charge du patient depuis la consultation d'anesthésie jusqu'au retour dans le service ».

Commentaires de la délégation :

Pour la prospective si nous partageons un certain nombre de points sur le devenir de la profession, il nous semble que l'adhésion de celle-ci à ces évolutions est directement liée, à la confiance que porte les IADE envers le ministère .

Force est de constater que le passage en force sur pénibilité /retraite, sur le mépris affiché pour les représentants de la profession lors du protocole de février 2010, hypothèque ce climat de confiance pour toute réflexion.

Nous avons réaffirmé que les évolutions de la profession ne pouvaient prendre appui que sur un consensus MAR / IADE

Dans son introduction il fait le même constat que nous, du tassement des grilles IADE, « le plus important du protocole ».

Il concède que cette revalorisation n'est pas à la hauteur de la reconnaissance des qualifications de la profession.

Interpellé sur la possibilité de modifier ces grilles, il oppose « peu de latitude dans leurs modifications » mais envisage une solution par le biais du régime indemnitaire

A quelle hauteur, de quelle nature ? Pas de réponse.

Commentaires de la délégation : le régime indemnitaire n'est pas une solution.

Comme en 2002 la mobilisation doit permettre une réelle reconnaissance de notre profession par les grilles indiciaires.

Pour notre interlocuteur la loi est la loi, elle doit s'appliquer. Remarque de notre part elle n'est pas encore votée...

Nous lui demandons de remonter auprès de Madame Bachelot notre exigence du retrait de l'article 30.

Il souhaite néanmoins « ouvrir le dossier pénibilité au regard des évolutions futures de la profession ».

Commentaires de la délégation : sujet visiblement tabou, puisque non énoncé en préambule par notre interlocuteur, mais aussi au cours de l'entretien, et ce malgré notre insistance.

Nous avons souligné la méthode employée par le ministère.

Nous lui avons signifié qu'en 6 mois de négociations, aucun argument n'a été avancé par le ministère pour justifier cette remise en cause. Pourtant les Organisations Syndicales ont de leur côté avancé les éléments justifiant la réalité de cette pénibilité.

Nous avons souligné de plus que ce point n'était absolument pas secondaire pour les IADE et que la seule solution était le retrait de l'article 30. Cela est un *a priori* à toutes discussions sur

pénibilité. Cet enjeu concerne toute la profession infirmière. Tous mobilisés, ça va devenir très compliqué à gérer vis-à-vis de la population mais aussi vis-à-vis du monde hospitalier, notamment les autres catégories de personnels qui pourraient commencer à craindre qu'on en fasse de même pour eux !

Un point non pris en compte par notre interlocuteur.

Monsieur VAYNE nous dit découvrir le problème et nous assure qu'il va retransmettre et ouvrir une réflexion sur ce sujet tant il lui semble que ces mesures sont contradictoires avec la volonté du ministère de valoriser la profession.

Commentaires de la délégation : Nous soulignons que l'attitude de non prise en charge de la formation professionnelle est de nature à interroger la profession sur la volonté du ministère à pérenniser le métier d'IADE.

Montreuil, le 24 Mars 2010

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 — 93515 MONTREUIL Cedex — Tél. : 01 48 18 20 92 — Fax : 01 48 18 29 84

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL — 263, rue de Paris, MONTREUIL — Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.cgt.fr/santeas — e-mail : ufmict@sante.cgt.fr